

# LAPALUD

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



## PLAN LOCAL D'URBANISME

### *Notice des annexes sanitaires*

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Conçu par                   | Commune   |
| Dressé par                  | Habitat & Développement de<br>Vaucluse                      |
| B. WIBAUX                   | Ingénieur aménagement rural<br>Direction animation          |
| J.B. PORHEL<br>X. DEFOSSEUX | Chargé de mission urbanisme<br>Assistant d'études urbanisme |

# SOMMAIRE

---

|   |          |
|---|----------|
| <b>EAU POTABLE .....</b>                  | <b>2</b> |
| <b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....</b>      | <b>4</b> |
| <b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....</b> | <b>6</b> |
| <b>GESTION DES DECHETS.....</b>           | <b>7</b> |



## - EAU POTABLE -

### LE SYNDICAT RHONE AYGUES OUVÈZE

La commune de Lapalud est desservie en eau potable par le réseau « bas service » géré par le Syndicat Intercommunal des eaux Rhône Aygues Ouvèze. Le syndicat compte 37 communes adhérentes, représentant au total 34 476 abonnés (68 525 habitants). L'exploitation même du réseau est déléguée à la Saur, secteur Vaucluse.

Les ressources principales sont situées dans la nappe alluviale du Rhône sur la commune de Mornas par deux captages dit « du grand Moulas » et « la Brassière » interconnectée avec une source locale : captage dit « de Camaret » (commune de Camaret-sur-Aigues).

Dans le cadre des autorisations préfectorales, des périmètres de protection ont été établis autour de ces captages mais aucun de ces périmètres de protection de captage pour l'eau potable publique ne concerne la commune de Lapalud, qui, de fait, n'est astreinte à aucune servitude de type AS1.

En 2020, par application de la loi NOTRe et du fait de sa taille conséquente (le R.A.O. regroupe cinq établissements publics de coopération intercommunale), le syndicat R.A.O. deviendra un syndicat mixte fermé.

### SITUATION DU RESEAU A.E.P. ET QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Le réseau global enregistre une fiabilité d'environ 79%. Sur Lapalud, l'eau potable est conduite à travers 27 kilomètres linéaires de canalisation qui dessert principalement l'est de la commune (centre-ville et alentour). L'eau est acheminée via la station de traitement de Mornas, depuis les captages principaux de la Saur.



#### Qualité de l'eau distribuée en 2015 Source : A.R.S.

| BACTERIOLOGIE (n/100 mL)   | NITRATES (mg/L)  | DURETE (°F)  |
|--|--|--|
| La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur. | Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)         | Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.<br><br>Eau calcaire. |
| Nombre de prélèvements : 35<br>Nombre de non conformité : 0<br>Pourcentage de conformité : 100 %   | Nombre de prélèvements : 19<br>Nombre de non conformité : 0<br>Pourcentage de conformité : 100 %<br>Valeur maximale atteinte : 5,8 mg/L<br>Valeur moyenne : 3,9 mg/L | Nombre de prélèvements : 19<br>Valeur moyenne : 23,7 °F<br>Valeur minimale atteinte : 19,3 °F<br>Valeur maximale atteinte : 30,8 °F                        |

| PESTICIDES (µg/L)  |
|--|
| Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L). |
| Nombre de prélèvements : 11<br>Valeur maximale atteinte : 0,041 µg/L<br>Nombre de mesures : 4543<br>Nombre de non-conformités : 0                      |

| FLUOR (mg/L)  |
|---|
| Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).   |
| Nombre de prélèvements : 11<br>Nombre de non conformité : 0<br>Pourcentage de conformité : 100 %<br>Valeur maximale atteinte : 0,15 mg/L<br>Valeur moyenne : 0,122 mg/L |



#### **ÉTUDE A VENIR ET SECURISATION DE LA RESSOURCE**

Le syndicat mène actuellement une étude sur les possibilités d'exploitation de la nappe du Miocène afin de diversifier la ressource et réduire les prélèvements de captages de l'Aygues et de l'Ouvèze.



## - ASSAINISSEMENT COLLECTIF -

### CARACTERISTIQUE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LAPALUD

La gestion des eaux usées a été déléguée en 2006 par la commune à Suez environnement. L'exploitation du réseau est assurée par la S.D.E.I. lyonnaise des eaux.

La collecte des eaux usées, de type séparatif sur la commune, s'effectue au travers d'un linéaire de 18,3 kilomètres de canalisation, dont deux kilomètres dédiés de réseau de refoulement. Le réseau de collecte compte 401 regards et trois postes de relèvement :

- Le poste de relèvement de la Verrière
- Le poste de relèvement dit « Ville »
- Le poste de relèvement de l'établissement Ribot, qui gère uniquement les rejets industriels de l'abattoir.

Les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration des eaux usées de Lapalud, située au sud de la ville, sur la parcelle C557. La station utilise un procédé de traitement biologique de type boues actives à faible charge. Elle a été mise en service en 2008 et dispose d'une capacité nominale de 5400 Equivalent Habitant (E.H.) pour un volume nominal de 1050m<sup>3</sup> par jour.

Le prétraitement des eaux est assuré par un tamis de 0,75mm.

Le traitement est assuré par :

- Une zone de contact, d'un volume de 28m<sup>3</sup>
- Un agitateur 1,5kW
- Une zone d'aération, d'un volume de 1 245m<sup>3</sup>
- Trois turbines lentes de 15kW
- Un agitateur 10kW

Le procédé de décantation est assuré par un clarificateur de 178m<sup>2</sup>. L'épaississement des boues s'effectue par un agitateur 1,5kW et un silo à boues de 75m<sup>3</sup>. Enfin le traitement des boues est assuré par un filtre à bande de 1ml.

A la suite du traitement, les eaux sont rejetées dans le ruisseau du Rialet.

### FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

En 2015, le réseau comptait 1500 abonnés, soit 3 600 personnes environ (on compte environ 2,46 personnes par abonnés) ainsi que deux rejets industriels autorisés (de l'établissement Ribot et de la blanchisserie des Kerchênes).

Le réseau a été jugé conforme en collecte sur l'année 2015. Sur cette période, environ 1,4 kilomètres de réseau a été curé de manière préventive. Le coût total du traitement des eaux usées est de 1,68 euros par m<sup>3</sup> en 2015.

La S.T.E.P. fonctionne actuellement à 59% de sa capacité nominale de traitement, soit environ 3186 E.H. et dispose d'un excellent rendement. Elle a été jugée conforme en équipement et en performance pour l'année 2015.



|             | Charges entrantes |       | Charges Sortantes |                   | Rendement |      |
|-------------|-------------------|-------|-------------------|-------------------|-----------|------|
|             | 2014              | 2015  | 2014              | 2015 <sup>1</sup> | 2014      | 2015 |
| <b>DBO5</b> | 254,1             | 191,8 | 4,827             | NC                | 98,1%     | NC   |
| <b>DCO</b>  | 752               | 444,8 | 19,497            | NC                | 97,4%     | NC   |
| <b>MeS</b>  | 458,4             | 287,5 | 4,507             | NC                | 99,0%     | NC   |

En 2014, la station a du faire face à une pollution supplémentaire due à des rejets industriels plus importants. Les charges reçues en 2015 rejoignent les moyennes normales de traitement des dernières années.

Malgré de bons rendements de traitement, on note cependant que la capacité nominale du volume journalier de la station d'épuration est régulièrement dépassée, du fait de problèmes d'entrée d'eaux claires parasites dans le réseau (aussi bien du fait de la pluviométrie que par infiltration). Il est ainsi estimé que la station d'épuration fonctionne en moyenne à 108% de son volume nominal (soit 1 132m<sup>3</sup> par jour) sur environ 6 mois, avec une pointe constatée à 1 831m<sup>3</sup> par jour (soit 174% du volume nominal). Malgré ces dépassements, l'entièreté des volumes reçus est traitée par la station et aucun déversement direct dans le milieu récepteur n'est à déplorer.

Des travaux sont envisagés pour améliorer la fiabilité du réseau face aux entrées d'eaux claires parasites, ce qui permettra, à terme, de diminuer les volumes reçus par la station.

#### TRAVAUX ENVISAGES

Pour diminuer l'entrée d'eau claire au sein du réseau, des travaux, à court terme ont été proposés par le gestionnaire. Il s'agit :

- De mener des tests de fumigation et des inspections télévisuels sur les 12 kilomètres de linéaire se déversant dans les deux postes de relevage du centre ville afin de repérer les points d'entrée d'eaux claires et de réduire les charges reçus par les deux postes en temps de pluie.
- De remplacer environ 500 mètres linéaires de canalisation dont les caractéristiques ou la situation nuisent au bon fonctionnement du réseau.

#### CAPACITE DE TRAITEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Le P.L.U. prévoit, pour la décennie à venir, un développement démographique d'environ 400 nouveaux habitants. Avec la diminution de la taille des ménages, ces nouveaux habitants représentent environ 170 nouveaux abonnés, soit une charge supplémentaires d'environ 320 à 350 E.H. à traiter pour la station.

On constate que la station bénéficie d'une marge de traitement très nettement suffisante pour l'accueil de ces nouveaux habitants et pourra faire face au développement urbain de Lapalud. D'ici dix ans, la station devrait fonctionner à environ 65 ou 66% de sa capacité nominale de traitement.

Des efforts devront cependant être menés pour assurer une diminution des eaux claires parasites et éviter des surcharges en volume trop importantes. Les travaux prévus à court terme visent à la résolution de ce problème.

<sup>1</sup> L'analyse des rejets pour l'année 2015 n'est pas encore connue.



## - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -

Les deux arrêtés d'application du 7 mars et du 27 avril 2012 définissent les prescriptions techniques relatives aux ouvrages d'assainissement non collectif ainsi que les modalités de mise en œuvre du contrôle.

### **1<sup>er</sup> Arrêté :**

*Il fixe les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5*

### **2<sup>ème</sup> Arrêté :**

*Il fixe les modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.*

Pour chaque installation d'un dispositif d'assainissement non collectif, une étude spécifique réalisée par un professionnel devra être jointe au dossier de permis de construire.

La gestion de l'assainissement non collectif a été déléguée à la communauté de communes Lez Rhône Provence. Les contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif sont effectués par des techniciens de la S.D.E.I.

Sur Lapalud, la grande majorité des zones urbaines et à urbaniser sont desservies par le réseau d'assainissement collectif. Seules les zones **UDa** du nord et la zone **UCa** du sud de la ville sont en assainissement autonome dans des zones où l'aptitude des sols est moyenne à bonne. Ces zones, déjà bâties, ne devraient pas connaître de développement important dans les années à venir.

Les zones agricoles et naturelles sont également en assainissement autonome mais leur vocation, ainsi que les constructions fortes dues aux risques naturels et technologiques, n'induiront pas de développement important dans ces secteurs.



## - GESTION DES DECHETS -

### **RAPPELS SUR LA GESTION DES DECHETS DE LAPALUD**

Pour les quatre communes de Lamotte du Rhône, Lapalud, Mondragon et Mornas, le traitement, le transfert et la valorisation des ordures ménagères, sont des compétences transférées au S.I.V.O.M. (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) du Massif d'Uchaux. C'est dans ce cadre que le S.I.V.O.M. assure le transfert des ordures ménagères collectées par ces quatre communes, depuis le quai de transfert implanté à Mondragon, jusqu'au centre d'enfouissement technique de Roussas (26). C'est également le S.I.V.O.M. qui gère la déchetterie implantée à Mondragon et qui assure la collecte des points d'apports volontaires de tri sélectif et la valorisation des déchets collectés.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la C.C.R.L.P. récupérera la compétence du traitement des ordures ménagères en application de la loi NOTRe.

### **TRI SELECTIF**

A Lapalud, il existe différents points de tri sélectif et d'apports volontaires. Les différents points sont :

- l'espace Julian
- le cimetière
- les Grès
- chemin des Aubépines
- la rue des Fossés
- le stade
- les écoles.

### **DECHETTERIE**

La déchetterie du S.I.V.O.M. du massif d'Uchaux, ouverte pour tous types de déchets est située sur la commune de Mondragon. La limite est de 1m<sup>3</sup> par foyer et par mois.